PROGRAMME D'ENTRETIEN DES SALLES D'OPERATION EQUIPEES DE PLAFONDS SOUFFLANTS

BIOVAX

1. VERIFICATION DE LA SURPRESSION DE LA SALLE D'OPERATION

Chaque matin, la surpression de la salle d'opération doit être vérifié par le personnel du bloc opératoire à l'aide d'un manomètre à colonne de liquide (ou digital) installé dans le couloir propre.
En l'absence de manomètre, utiliser un appareil portatif ou demander l'installation d'un manomètre de 0 à 50 ou 100 Pa. Ce manomètre doit être également observé durant la journée.

La surpression de la salle d'opération doit être supérieure à + 15 Pa par rapport aux locaux adjacents. (ex : sas chirurgien ou couloir)
Si présence d'un sas chirurgien :
Salle (+ 15 Pa) > sas chirurgien (+ 15 Pa) > couloir
Soit salle (+ 30 Pa) > couloir

En cas de disfonctionnement, le personnel prévient immédiatement le service technique pour un réglage des débits. Si le réglage s'avère impossible, le chef de service et le président du CLIN en sont avertis.

2. VERIFICATION DES PRESSIONS DES DIFFERENTS NIVEAUX DE FILTRATION

Au niveau de la centrale

Vérification une fois par semaine des différences de pression de chaque niveau de préfiltration et filtration sur les manomètres en place (à condition que la centrale en soit équipée).

Dans la salle

Vérification une fois par trimestre de la différence de pression de la filtration à très haute efficacité sur un manomètres à colonne de liquide.

3. HYGROMETRIE

Si l'hygrométrie est maîtrisée dans la salle, un relevé journalier des consignes basses et hautes de l'humidité relative est indispensable.

4. CONTROLES MICROBIOLOGIQUES D'AIR ET DE SURFACE

Périodicité

Ces contrôles sont recommandés une fois par trimestre. Cette cadence peut être augmentée en cas :

- d'utilisation intensive de la salle d'opération
- de travaux dans les locaux adjacents (ces contrôles sont alors obligatoires)
- après une constatation de mise en dépression de la salle
- après une décontamination terminale suite à des travaux
- en cas de contamination

Procédure

Prélèvements d'air

Le volume à prélever est de 1000 l

- à 50 cm de la sortie des filtres
- à 1,20 m du sol au centre du plafond (au dessus de la table d'opération)

Il est souhaitable d'effectuer des prélèvements d'ambiance au nombre de 4 à 1,20 m du sol, à 1 m des murs à l'extérieur du plafond soufflant. Les volumes pour chaque point de prélèvement sont de 500 et 1000 l.

Prélèvements de surface

Les prélèvements à effectuer sont :

- interrupteur d'éclairage
- poignée porte d'entrée chirurgien
- sol- chariot de matériel ou table d'instrument
- mur- passe plat
- scialytique- bras technique respirateur
- table d'opération

5. VERIFICATION ANNUELLE

Pour vous garantir une traçabilité du bon fonctionnement de la salle d'opération, il est souhaitable d'effectuer une vérification complète une ou deux fois par an par une société extérieure.

Ce contrôle comprend :

- Le relevé des différences de pression de chaque niveau de préfiltration et de filtration
- La vérification des débits de soufflage et de reprise
- La vérification des gradients de surpression des salles
- Le comptage particulaire sur les filtres à très haute efficacité (THE)
- Le comptage particulaire d'ambiance et la classification de la salle
- Le calcul du taux de renouvellement horaire
- La visualisation des flux au test de fumée

6. NETTOYAGE DE LA SALLE

Nettoyage quotidien

Le nettoyage quotidien de la salle se conforme à la procédure interne de l'établissement dans lequel le plafond BIOVAX est installé.

7. CHANGEMENT DES FILTRES

Ce remplacement entraîne obligatoirement un contrôle complet (décrit au paragraphe E) comprenant en plus un test d'intégrité des filtres par la méthode Emery 3004.

8. Textes et références

Définition et contrôle des classes de propreté

FS 209E
Norme 14 644 – 1
NFX 44 102
NFS 90 351
CETIAT
Contrôle de l'environnement dans les zones à hauts et très hauts risques infectieux ASPEC
Guide UNICLIMA du traitement de l'air en milieu hospitalier

Biocontamination de l'air

Bonnes Pratiques de Fabrication pour l'industrie pharmaceutique
NFX 90 351
Contrôle de l'environnement dans les zones à hauts et très hauts risques infectieux ASPEC

Les normes sur la filtration

EN 779

- G1 à G4
- F5 à F9

EN 1822

- H10 à H14 - HEPA
- U15 à U17 - ULPA

MPPS

Normes

14 644 – 1 (1999) = Salles propres et environnements maîtrisés apparentés.
Partie 1 : Classification de la propreté de l'air
14 644 – 2 (2000) = Partie 2 : Spécifications pour les essais et le contrôle afin de prouver la conformité continue avec l'ISO 14 644 - 1
14 644 – 4 (2000) = Partie 4 : Conception et Construction.
14 698 – 1 (2001) = Maîtrise de la biocontamination.
Partie 1 : Principes généraux.
14 698 – 2 (2001) = Partie 2 : Evaluation et interprétation des données de biocontamination.
NFS 90 351 (1987) = Procédure de réception et de contrôle des salles d'opérations.
NFX 44 102 (1984) = Enceintes à empoussièrement contrôlé. Définitions, Classification et introduction à la procédure de réception et de contrôle périodique.